



EXTRAIT N°05/2026 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 FEVRIER 2026

Date de la
convocation :
Le 13 février 2026

Nombre de
conseillers
municipaux
En exercice 33

En début de séance :

Présents 19
Procurations 4
Absents 10
Excusés 0

En cours de Séance :

Présents 19
Procurations 4
Absents 10
Excusés 0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six du mois de février, le Conseil Municipal convoqué en session extraordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du 1^{er} adjoint, M. MONPLAISIR Yan

PRESENTS :

Adjoint : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CRETINOIR Joël, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme DUBO Corinne, M. CACLIN Laurent, Mme LAMIN Marie-Josée, Mme LEGIEL Eliane.

Conseillers municipaux : M. PALIX Pierre, M. NAPOLY Raymond, Mme MARLIACY Danielle, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, Mme MENCE Marielle, M. ROSELET Jean-Christophe, M. ARETO Joseph, M. FERDINAND Thierry, M. THELESTE Johan, M. CIDOLIT Bertrand

ABSENTS EXCUSES : Mme DUCADOS Anne-Caroline, (procuration à M. CACLIN Laurent), Mme CARDOU Josiane (procuration à Mme LAMIN Marie-Josée), M ADELAIDE Michel (procuration à Mme CATHERINE Marie-Line), Mme CARIN Jocelyne (procuration à M. ARETO Joseph)

ABSENTS NON-EXCUSES : M. BERNABE Cédric, M. DELPHIN Laurent, Mme RIERNY Sandrine, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse. M. MARLET Camille, Mme FRANCOIS Francine, M. MARLET Daniel

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Valentine CILPA (DGSA1), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), Mme Elona KRISTO (DST), Mme Rachel VALLERAY, (DRH), M. Victor VELAYE (DIRFIN), M. Stephan GLANIOS .

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et cinquante-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-Line pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20260303-05-2026-DE
Date de télétransmission : 03/03/2026
Date de réception préfecture : 03/03/2026

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20260303-05-2026-DE
Date de télétransmission : 03/03/2026
Date de réception préfecture : 03/03/2026

FINANCEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE) – EXERCICE 2026

Le maire expose :

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée entre la Ville et la CAF, la collectivité s'est engagée à soutenir le développement et la qualité de l'offre d'accueil du jeune enfant, conformément aux objectifs fixés par la CTG et au dispositif du Bonus Territoire.

Historique :

2020-2023 : contribution annuelle de 13 258,98 € pour deux EAJE (« Les Pitchouns » et « Les Petites Libellules »).

2024 : maintien du montant global (13 258,98 €) réparti entre cinq EAJE bénéficiant de la Prestation de Service Unique (PSU), soit 128 places agréées CAF.

2025 : intégration de la prestation municipale de livraison de repas dans le calcul du Bonus Territoire en tant que participation en nature soit :

- Coût du repas avec livraison 5.34€/repas
- Tarif Ville pour les crèches incluses dans la PSU 3.04€/repas
- Subvention de la Ville de 2.30€/repas

Proposition pour 2026 :

Il est proposé pour l'exercice 2026 de maintenir le même niveau de financement municipal, soit 13 258,98 €, selon les mêmes modalités de répartition que l'année précédente et de valoriser la participation municipale au titre des repas.

Etablissement	type	quartier	places agréées	montant forfaitaire versé par la collectivité	Participation municipale au titre des repas en EAJE (Bonus territoire)
Calimeros-jeux	Mini crèche	Gondeau	40	4 143,43 €	00 €
Le monde des tout-petits	Multi-accueil	Bois du Parc	32	3 314,75 €	00 €
Les mamours ti-coccinelles	Micro-crèche	Habitation Choisy	12	1 243,03 €	00 €
Les petites libellules	Micro-crèche	Belle Etoile Bourg	12	1 243,03 €	1702,00 €
Les pitchouns	Multi-accueil	Gondeau	32	3 314,75 €	4715,00 €
Total	5		128	13 258,98 €	6417,00 €

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20260303-05-2026-DE
Date de télétransmission : 03/03/2026
Date de réception préfecture : 03/03/2026

Cette continuité permettra :

- de consolider la dynamique partenariale engagée avec la CAF dans le cadre du Bonus Territoire ;
- d'assurer la stabilité financière des structures d'accueil ;
- de garantir la qualité et la pérennité du service rendu aux familles sur l'ensemble du territoire communal.

.....

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal,

DECIDENT, à l'unanimité

:

D'APPROUVER les modalités de participation de la mairie dans le cadre du bonus territoire petite enfance à savoir :

D'APPROUVER la répartition des 13 258,98 € entre les cinq EAJE du territoire financé par la PSU, proportionnellement au nombre de places agréées par la CAF, pour un total de 128 places. Ce qui représente un forfait à la place de 103,58 €.

D'APPROUVER l'intégration de la prestation municipale de livraison de repas dans en tant que participation en nature soit 2.30/repas

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, 26 février 2026

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le

 **POUR LE MAIRE, et par délégation**
2^{ème} Adjoint

Etienne MIEVILLY

Accusé de réception en préfecture 972-219722246-20260303-05-2026-DE Date de télétransmission : 03/03/2026 Date de réception préfecture : 03/03/2026
--